



Conseil économique et social

Distr. générale
13 novembre 2023
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Reprise de la soixante-sixième session
Vienne, 7 et 8 décembre 2023
Point 4 b) de l'ordre du jour
Questions administratives, budgétaires
et de gestion stratégique : directives
sur les questions politiques et budgétaires
pour le programme contre la drogue de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime

Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale
Reprise de la trente-deuxième session
Vienne, 7 et 8 décembre 2023
Point 4 b) de l'ordre du jour
Questions administratives, budgétaires
et de gestion stratégique : directives
sur les questions politiques et budgétaires
pour le programme des Nations Unies
pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2024-2025

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné, sous sa forme préliminaire, le rapport de la Directrice exécutive relatif au budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice biennal 2024-2025 ([E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17](#)). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentantes et des représentants de l'ONUDC, qui lui ont fourni des informations complémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 19 octobre 2023.

2. Le projet de budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2024-2025 comporte des prévisions quant aux ressources provenant tant des contributions volontaires que du budget ordinaire de l'ONU, et il est soumis pour approbation à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément aux résolutions [46/185 C](#) et [61/252](#), section XI, de l'Assemblée générale. Comme il est indiqué au paragraphe 2 du rapport de la Directrice exécutive, bien que l'ONUDC s'efforce d'assurer l'intégration de son programme de coopération technique relatif à la lutte contre la drogue et le crime et d'adopter une approche globale, les contributions volontaires versées à l'ONUDC sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est présentée à l'annexe III du rapport de la Directrice exécutive. Les fonds destinés à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées destinées à financer un petit nombre de fonctions programmatiques essentielles qui ne sont pas



financées par le budget ordinaire, y compris les travaux normatifs, la recherche, les initiatives internes à l'ONUDC et les éléments de programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible. Les fonds destinés à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées destinées à financer les activités de coopération technique et d'autres activités de fond que l'ONUDC mène au siège (à Vienne) et à l'extérieur. Les dépenses d'appui aux programmes sont les montants prélevés sur les contributions afin de compenser les frais supplémentaires engagés à l'appui de l'exécution de programmes financés par des contributions volontaires. Plafonnées à 13 %, comme cela est prévu par la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, elles servent uniquement à apporter un appui indirect dans des domaines prédéterminés (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, par. 3 à 5).

3. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire présentées dans le budget consolidé de l'ONUDC sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2024 [A/78/6 (Sect. 16) et A/78/6 (Sect. 23)]. À des fins de présentation, les prévisions de dépenses pour 2025 ont été extrapolées au même niveau que pour 2024, avec des ajustements pour les activités ponctuelles (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, par. 6).

II. Prévisions financières

Prévisions de recettes

4. Les recettes attendues, par source de financement, pour l'exercice biennal 2024-2025 sont les suivantes : a) 9,4 millions de dollars (1,2 %) au titre des fonds destinés à des fins générales ; b) 676,9 millions de dollars (84,2 %) au titre des fonds destinés à des fins spéciales ; c) 70,2 millions de dollars (8,7 %) au titre des fonds d'appui aux programmes ; et d) 47,6 millions de dollars (5,9 %) au titre du budget ordinaire (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, par. 58 et fig. I). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau présentant les recettes des contributions à l'ONUDC ventilées par types (voir tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1

Ventilation par types de recettes des contributions à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour 2022-2023, et estimations pour 2024-2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds</i>	<i>Origine des contributions</i>	<i>2022-2023 (budget final)</i>	<i>2024-2025 (budget initial)</i>
Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	Contributions des États Membres	116 754,4	144 826,0
	Contributions de donateurs nationaux	71 550,5	20 693,0
	Contributions d'autres organisations gouvernementales	10 794,8	4 000,0
	Contributions d'organisations internationales	24 868,8	23 000,0
	Dons privés	1 638,5	1 250,0
Total pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues		225 607,0	193 769,0
Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Contributions des États Membres	389 345,7	363 251,0
	Contributions de donateurs nationaux	5 370,7	3 080,0
	Contributions d'autres organisations gouvernementales	84 772,9	93 550,0
	Contributions d'organisations internationales	12 624,3	23 119,5
	Dons privés	5 085,0	107,0
Total pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale		497 198,6	483 107,5
Total global		722 805,6	676 876,5

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, s'agissant de la diminution des contributions de donateurs nationaux, d'autres organisations gouvernementales et de donateurs privés pour 2024-2025, les prévisions de recettes n'étaient que des estimations initiales fournies à titre indicatif, qui ne pourraient être confirmées qu'au cours de l'exercice biennal puisqu'elles dépendaient des contributions volontaires, et non d'une source régulière de recettes telle que les contributions statutaires, comme c'était le cas dans de nombreuses organisations. Le Comité a été informé que l'augmentation constante d'une année sur l'autre des contributions versées à l'ONUDC témoignait de l'importance croissante que revêtaient les mandats de l'Office pour la communauté des donateurs, et que cette augmentation était souvent le signe d'une évolution dans les priorités des donateurs résultant de situations de crise. En outre, la réduction des budgets destinés à l'aide publique au développement dans plusieurs pays, pour contrebalancer les dépenses liées à l'accueil des réfugiés, avait eu tendance à se répercuter sur les montants alloués aux organisations multilatérales et conduit un certain nombre de pays à annoncer des réductions par rapport à l'objectif de 1 % du produit national brut fixé pour l'aide publique au développement. **Le Comité consultatif prend note de la diminution des contributions prévues pour le budget 2024-2025 par rapport à 2022-2023, qui s'explique par une baisse attendue des montants versés par tous les groupes de donateurs au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et/ou au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le Comité encourage donc l'ONUDC à continuer de chercher à diversifier ses activités de collecte de fonds.**

6. En ce qui concerne l'état des contributions préaffectées selon des critères souples, ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les contributions aux fonds destinés à des fins générales s'établissaient à environ 4,6 millions de dollars en 2022 et qu'elles seraient probablement du même ordre en 2023. Le Comité a également été informé que cette estimation correspondait à la moyenne des contributions globales annuelles aux fonds à des fins générales reçues au cours des cinq dernières années (2018-2022) et qu'aucun changement n'était attendu. En outre, il a été rappelé aux donateurs que les ressources non préaffectées ou préaffectées selon des critères souples dont disposait l'ONUDC étaient limitées et ils ont été encouragés à appuyer les mandats transversaux sous-financés, notamment dans le cadre des instances et activités suivantes : a) réunions d'information à l'intention des États Membres dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; b) dialogues stratégiques de haut niveau avec les donateurs ; c) diversification de la base des donateurs, en particulier en participant à des réunions bilatérales de haut niveau avec divers partenaires transversaux et en s'attachant à ouvrir de nouvelles possibilités de partenariat avec les organismes d'aide au développement ; et d) séances d'information et activités de sensibilisation.

7. **Le Comité consultatif note que le montant des recettes attendues au titre des fonds à des fins générales s'établit à 9,4 millions de dollars constitué de contributions volontaires non préaffectées, tandis que le montant des recettes au titre des fonds destinés à des fins spéciales s'établit à 676,9 millions de dollars constitué de contributions volontaires préaffectées. Le Comité prend également note de la diminution globale des contributions pour l'exercice biennal 2024-2025. Il compte sur l'ONUDC pour intensifier ses efforts visant à mobiliser des financements souples, notamment au moyen de divers projets de collecte de fonds, de manière à encore augmenter le montant total et le pourcentage des contributions non préaffectées, et pour rendre compte de ces efforts dans son prochain rapport budgétaire.**

Prévisions de dépenses

8. On trouvera dans le tableau 1 du rapport de la Directrice exécutive le montant effectif des dépenses pour 2020-2021, le budget initial et le budget révisé approuvé pour 2022-2023, le budget final pour 2022-2023 et le budget initial pour 2024-2025,

par source de financement. Comme indiqué dans ce tableau, le montant total des prévisions de dépenses initiales pour l'exercice biennal 2024-2025 est de 858 974 100 dollars, soit une augmentation de 58 293 200 dollars (ou 7,3 %) par rapport aux prévisions révisées pour 2022-2023.

9. Les dépenses prévues dans le projet de budget consolidé pour 2024-2025, par source de financement, sont les suivantes : a) fonds à des fins générales : 9 210 600 dollars, montant en augmentation de 483 700 dollars (5,5 %) par rapport au budget révisé pour 2022-2023 ; b) fonds à des fins spéciales : 734 228 900 dollars, montant en augmentation de 43 183 400 dollars (6,2 %) par rapport au budget révisé pour 2022-2023 ; c) fonds d'appui aux programmes : 67 907 200 dollars, montant en augmentation de 14 210 400 dollars (26,5 %) par rapport au budget révisé pour 2022-2023 ; et d) budget ordinaire : 47 627 400 dollars, montant en augmentation de 415 700 dollars (0,9 %) par rapport au budget-programme combiné pour 2022 et 2023 (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, tableau 1).

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les dernières estimations de dépenses du budget final pour 2022-2023. Celles-ci sont présentées dans le tableau 2 ci-après. Le Comité note l'augmentation de la plupart des objets de dépense inscrits au budget consolidé pour 2024-2025, exception faite des voyages et des services contractuels au titre des fonds à des fins générales, des consultants et experts, des frais généraux de fonctionnement et des subventions et contributions au titre des fonds destinés à des fins spéciales, et des autres dépenses de personnel, des services contractuels et du mobilier et matériel au titre des dépenses d'appui aux programmes. **Le Comité consultatif compte que des éclaircissements et des informations supplémentaires seront fournis aux Commissions lors de l'examen du présent rapport.**

Tableau 2

Ressources prévues, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022-2023 (budget initial)	2022-2023 (budget révisé)	2022-2023 (budget final)	2024-2025 (budget initial)
A. Fonds destinés à des fins générales				
Postes	5 883,3	5 881,5	5 881,5	6 257,0
Consultants et experts	87,6	87,6	87,6	147,6
Frais de voyage du personnel	187,4	187,4	187,4	167,4
Services contractuels	119,2	119,1	119,1	82,0
Frais généraux de fonctionnement	2 339,6	2 340,3	2 340,3	2 405,2
Fournitures et accessoires	24,8	25,2	25,2	26,8
Mobilier et matériel	28,0	28,0	28,0	63,0
Contributions aux services communs	57,0	57,8	57,8	61,6
Total partiel A	8 726,9	8 726,9	8 726,9	9 210,6
B. Fonds destinés à des fins spéciales				
Postes	267 213,8	276 469,4	277 755,5	292 965,7
Consultants et experts	40 106,9	45 610,1	60 517,6	60 171,6
Frais de voyage du personnel	57 152,9	70 475,6	97 311,0	97 554,0
Services contractuels	75 101,0	97 542,2	82 229,3	86 371,4
Frais généraux de fonctionnement	66 948,9	62 950,3	89 955,9	87 310,7
Fournitures et accessoires	11 292,5	11 565,8	8 773,1	16 475,3
Mobilier et matériel	33 051,0	46 036,8	33 953,5	35 816,7
Subventions et contributions	34 362,0	80 395,3	60 310,7	57 563,5
Total partiel B	585 228,8	691 045,5	710 806,6	734 228,9

Objet de dépense	2022-2023 (budget initial)	2022-2023 (budget révisé)	2022-2023 (budget final)	2024-2025 (budget initial)
C. Appui aux programmes				
Postes	42 444,0	42 134,9	42 820,6	53 804,4
Autres dépenses de personnel	2 444,3	4 377,8	5 209,7	5 193,3
Consultants et experts	159,0	159,0	159,0	244,0
Frais de voyage du personnel	1 058,8	1 108,8	1 184,1	1 184,8
Services contractuels	1 752,0	1 663,9	1 873,0	1 848,8
Frais généraux de fonctionnement	3 197,5	3 671,0	3 671,0	4 899,1
Dépenses de représentation	4,0	6,6	6,6	16,0
Fournitures et accessoires	56,2	56,6	56,6	68,4
Mobilier et matériel	63,0	63,0	192,5	63,0
Contributions aux services communs	453,6	455,2	503,7	585,4
Total partiel C	51 632,4	53 696,8	55 676,8	67 907,2
D. Budget ordinaire	47 211,7	47 211,7	47 211,7	47 627,4
Total (A+B+C+D)	692 799,8	800 680,9	822 422,0	858 974,0

Processus d'approbation et d'entérinement

11. En ce qui concerne le processus d'approbation et d'entérinement des fonds destinés à des fins générales, des fonds destinés à des fins spéciales et des dépenses d'appui aux programmes, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale étaient autorisées à approuver, sur la base des propositions de la Directrice exécutive, le budget du programme, y compris le budget des dépenses d'administration et d'appui aux programmes. Le Comité a été informé que la distinction avait été établie entre approbation et entérinement afin que la nature des ressources soumises à examen et à entérinement puisse être indiquée. Les fonds à des fins générales provenant de contributions volontaires non préaffectées, ils sont soumis aux Commissions pour approbation. Les fonds destinés à des fins spéciales sont eux financés sur des contributions volontaires préaffectées, et leur budget est donc soumis aux Commissions pour entérinement.

12. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que, puisque les fonds d'appui aux programmes étaient les montants prélevés sur les contributions volontaires préaffectées en compensation des frais indirects supplémentaires engagés à l'appui de l'exécution de programmes financés par ces contributions, le budget des fonds d'appui aux programmes était lui aussi soumis aux Commissions pour entérinement. Au moment d'entériner le budget, les Commissions ont pu examiner les projets de budget et leur apporter des modifications dans le cadre de leurs délibérations. **Le Comité consultatif prend note des informations fournies concernant la distinction entre approbation et entérinement, ainsi que des raisons pour lesquelles les budgets des fonds destinés à des fins spéciales et des fonds d'appui aux programmes ont été soumis aux Commissions pour entérinement plutôt que pour approbation.**

Fonds à des fins générales

13. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique qu'il est proposé de consacrer 9,2 millions de dollars des fonds à des fins générales : a) au maintien du financement du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (2,7 millions de dollars), du Service des drogues, du laboratoire et des activités scientifiques (1,1 million de dollars), de la Section de la prévention du crime et de la justice pénale (0,3 million de dollars) et du Service de la gestion des frontières (0,5 million de dollars) ; b) au maintien du financement de quelques fonctions essentielles, de certains travaux

normatifs (0,4 million de dollars) et des activités du Bureau de liaison de New York (1,7 million de dollars) ; c) au maintien du versement d'un montant de 2,1 millions de dollars aux bureaux extérieurs de l'ONUSD afin de renforcer la présence de l'ONUSD sur le terrain et de répondre aux besoins des États Membres dans des domaines thématiques clés ; et d) à la poursuite de l'appui à la mise en œuvre des dispositions de la Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2026) de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUSD (0,2 million de dollars) (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, par. 68).

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le niveau toujours faible des fonds à des fins générales posait des problèmes importants à l'ONUSD, compromettant ses capacités d'adaptation face aux évolutions rapides des priorités mondiales, entravant l'exécution de ses mandats à l'échelle internationale et faisant obstacle au renforcement des facteurs de développement. Le Comité a également été informé que les contributions volontaires non préaffectées étaient bien plus élevées dans les autres entités du système des Nations Unies et représentaient plus de 50 % des contributions volontaires, ce qui permettait à ces entités de financer leurs structures de gestion et leurs priorités institutionnelles (voir par. 7 plus haut et par. 39 à 41 ci-après).

Fonds destinés à des fins spéciales

15. Les dépenses qu'il est prévu d'imputer sur les fonds constitués à des fins spéciales pour 2024-2025 consistent en : a) 198,2 millions de dollars au titre du fonds du programme contre la drogue, ce qui représente une diminution de 28,7 millions de dollars (12,7 %) par rapport au budget révisé pour 2022-2023 ; et b) 536,0 millions de dollars au titre du fonds du programme contre le crime, ce qui représente une augmentation de 71,9 millions de dollars (ou 15,5 %) par rapport au budget révisé pour 2022-2023.

16. La diminution du fonds du programme contre la drogue s'explique essentiellement par la réduction attendue des activités programmatiques consacrées à l'appui au développement, à la mise en œuvre et au suivi de stratégies de réduction des cultures illicites, au développement alternatif et au renforcement global des territoires prioritaires du Gouvernement colombien. L'augmentation du fonds du programme contre le crime prend en compte, entre autres, le lancement de la Vision stratégique pour le Nigéria 2030 de l'ONUSD et la mise en œuvre plus importante escomptée du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, la deuxième phase du programme pour l'autonomisation juridique et l'aide juridictionnelle au Kenya (PLEAD II), le programme régional de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues illicites en Afrique de l'Est, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, le Programme mondial contre la cybercriminalité et le programme régional pour l'Europe du Sud-Est. Les prévisions prennent également en compte l'achèvement du projet sur l'administration de la justice au Kenya (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, par. 70 et annexe II).

17. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des fonds destinés à des fins spéciales prévoyait des dépenses d'appui directes pour la part des budgets des bureaux extérieurs consacrée à l'appui direct de tous les projets et programmes mis en œuvre dans les bureaux extérieurs. L'appui direct fourni par les bureaux extérieurs comprenait les dépenses de personnel d'appui direct consacrées à l'administration, à la coordination des programmes, à la sécurité et aux installations du bureau extérieur principal, ainsi que des dépenses autres que les dépenses de personnel, telles que les voyages officiels, les locaux, les frais généraux de fonctionnement, l'informatique, le matériel et le mobilier. Ces dépenses ont été réparties proportionnellement entre tous les projets et programmes mis en œuvre dans les bureaux extérieurs (voir également les par. 39 à 41 et 44 ci-après).

Fonds d'appui aux programmes

18. Les dépenses prévues au titre de l'appui aux programmes pour l'exercice 2024-2025 sont estimées à 67,9 millions de dollars, en hausse de 14,2 millions de dollars par rapport au budget révisé pour l'exercice 2022-2023. Par rapport aux 70,2 millions de dollars de recettes prévues au titre de l'appui aux programmes, ce montant permettrait d'appuyer de manière adéquate la mise en œuvre du programme et de réduire les risques grâce à un soutien accru en faveur des activités de l'ONUDC sur le terrain, la supervision et l'amélioration de l'appui indirect aux programmes et de l'appui administratif (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, par. 72). Dans son rapport, la Directrice exécutive présente les principaux changements pris en compte dans le budget de l'appui aux programmes pour 2024-2025 et la répartition des ressources nécessaires par source de financement et composante du budget (ibid., par. 73 et tableaux 4 et 5 ; voir également par. 41 et 44 ci-après).

Soldes des fonds

19. Le tableau 3 du rapport de la Directrice exécutive présente un récapitulatif des estimations des soldes, des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2024-2025. Dans ce rapport, il est indiqué que les soldes prévus des fonds destinés à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes (non soumis à restriction) s'établissent respectivement à 22,7 millions de dollars et 56,4 millions de dollars au début de l'exercice biennal 2024-2025. Les politiques financières de l'ONU exigent qu'il soit constitué, pour les fonds destinés à des fins générales et les fonds destinés à des fins spéciales, une réserve s'élevant à 15 % des dépenses annuelles prévues et, pour les fonds d'appui aux programmes, une réserve représentant 20 % des dépenses annuelles. Le solde prévu des fonds non préaffectés pour l'exercice biennal est de 81,4 millions de dollars, englobant à la fois les fonds destinés à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et dépasse légèrement le niveau de pleine conformité, qui est de 62,5 millions de dollars. Afin d'atténuer le risque d'une exécution des programmes inférieure aux objectifs fixés et d'assurer une gestion financière prudente, l'ONUDC doit maintenir la réserve à son niveau actuel (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, par. 76, tableau 3 et annexe III). **Le Comité consultatif note que les fonds d'appui aux programmes ont toujours une réserve de 20 % et compte que des informations mises à jour seront fournies dans le prochain rapport.**

III. Prévisions d'effectifs

20. Les postes nécessaires à l'ONUDC pour les exercices biennaux 2022-2023 et 2024-2025 sont indiqués dans les tableaux 2 et 5 du rapport de la Directrice exécutive. On trouvera dans le tableau 3 ci-après un récapitulatif des prévisions d'effectifs ventilées par catégories.

Tableau 3
Prévisions d'effectifs pour 2022-2023 et 2024-2025

(Nombre de postes)

<i>Catégorie</i>	<i>2022-2023</i>	<i>2024-2025</i>
Fonds à des fins générales	18	18
Total partiel	18	18
Fonds destinés à des fins spéciales		
Programme contre la drogue	140	131
Programme contre le crime	360	378
Total partiel	500	508
Fonds d'appui aux programmes	133	145
Budget ordinaire	125	125
Total	776	796

21. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que le nombre de postes prévus pour 2024-2025 tient compte des postes administrés par l'ONUDC qui, en mai 2023, étaient financés sur des fonds destinés à des fins spéciales. Parmi ceux-ci, on comptait à cette date, outre les postes inscrits aux tableaux d'effectifs, 1 511 postes pourvus localement dans les bureaux extérieurs (85 administrateurs recrutés sur le plan national, 120 agents locaux des services généraux et 1 306 titulaires de contrats de services) et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'ONUDC. Nombre de ces postes étant temporaires, leur nombre change fréquemment (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, tableau 5).

22. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que l'ONUDC continue de s'efforcer de réduire la proportion de non-fonctionnaires par rapport à celle des fonctionnaires. Au 31 décembre 2022, le nombre de fonctionnaires (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, agents des services généraux et administrateurs recrutés sur le plan national) était de 884 (contre 778 au 31 décembre 2021), et de 890 au 30 juin 2023, ce qui représente une augmentation d'environ 14 % par rapport au 31 décembre 2021. Au cours de la même période, le nombre de non-fonctionnaires (prestataires de services, consultants, vacataires et Volontaires des Nations Unies) a été ramené à 2 244 au 31 décembre 2022 et à 2 221 au 30 juin 2023, soit une baisse de 12 % et 13 %, respectivement, par rapport au 31 décembre 2021 (2 552 non-fonctionnaires) (ibid., annexe V).

23. En outre, l'ONUDC suit de près la durée des contrats de services et s'entretient régulièrement avec le siège du PNUD au sujet de la mise en œuvre, dans ses bureaux extérieurs, de la nouvelle modalité d'accords sur les services du personnel des partenaires. Une fois qu'elle aura été mise en œuvre pour l'ONUDC, le PNUD mettra fin à la modalité de contrat de service, qui ne sera alors plus disponible pour l'Office ni pour les autres organismes partenaires du Programme (ibid., annexe V).

24. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le nombre de fonctionnaires et de non-fonctionnaires titulaires de contrats de services administrés par le PNUD employés au siège et dans les bureaux extérieurs pendant la période 2014-2025 (voir tableau 4 ci-dessous). Le Comité a également reçu des informations sur le personnel de l'ONUDC administré par le PNUD dans les différents lieux d'affectation en 2021, en 2022 et au 30 septembre 2023. Le Comité note que le nombre de non-fonctionnaires titulaires de contrats de services travaillant dans les bureaux extérieurs est passé de 1 181 en 2022-2023 à 1 306 dans le budget 2024-2025.

Tableau 4
Effectifs des fonctionnaires et des non-fonctionnaires (titulaires de contrats de services administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement) au cours de la période 2014-2025, au siège et dans les bureaux extérieurs

Catégorie	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2020-2021	2022-2023	2024-2025
Siège						
Fonctionnaires	453	303	470	492	557	539
Non-fonctionnaires (titulaires de contrats de services)	–	–	–	–	–	–
Total partiel	453	303	470	492	557	539
Bureaux extérieurs						
Fonctionnaires	252	466	314	313	413	462
Non-fonctionnaires (titulaires de contrats de services)	1 275	1 103	1 125	1 386	1 181	1 306
Total partiel	1 527	1 569	1 439	1 699	1 594	1 768
Total	1 980	1 872	1 909	2 191	2 151	2 307

25. Le Comité consultatif a également reçu des informations sur les solutions envisagées par l'ONUDC pour réduire le recours aux non-fonctionnaires, y compris pour les projets et les besoins à long terme. Il a été informé que les effectifs des fonctionnaires présents sur le terrain avaient augmenté de 40 % sur cinq ans et a reçu des informations indiquant que le nombre total de non-fonctionnaires avait diminué, passant de 2 699 en 2022 à 2 345 en 2023, cette réduction s'observant dans les trois catégories, à savoir les titulaires de contrats de services (passés de 1 296 à 1 241), les Volontaires des Nations Unies (passés de 224 à 186) et les consultants (passés de 1 179 à 918). Le Comité note que ces informations ne prennent pas en compte les vacataires qui, par la nature de leur régime d'engagement, sont considérés comme relevant de la catégorie des services contractuels. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation du nombre de non-fonctionnaires titulaires de contrats de services dans les bureaux extérieurs, qui passe de 1 181 en 2022-2023 à 1 306 dans le budget 2024-2025. Le Comité rappelle que l'ONUDC fait appel à des non-fonctionnaires depuis longtemps et que la proportion de non-fonctionnaires par rapport à celle des fonctionnaires travaillant pour l'ONUDC augmente. Le Comité rappelle également qu'il a déjà recommandé à l'ONUDC de tout mettre en œuvre pour réduire le recours à du personnel non-fonctionnaire et de faire des progrès dans ce sens.**

26. Le Comité consultatif a également été informé que le ratio fonctionnaires/non-fonctionnaires avait été affecté par la croissance continue du programme des Volontaires des Nations Unies depuis la signature, en 2018, d'un Mémoire d'accord entre la Secrétaire générale adjointe à la gestion et le Coordonnateur exécutif du programme des Volontaires des Nations Unies, qui visait à renforcer la collaboration en lien avec les objectifs de développement durable n^{os} 10, 16 et 17. Les Volontaires des Nations Unies pouvant désormais travailler à la fois sur le terrain et au siège, il s'agit-là, pour les jeunes administrateurs et administratrices qui ne possèdent pas toujours le nombre minimum d'années d'expérience requis, d'un excellent moyen d'accéder à des postes de fonctionnaires. Le Comité a reçu des informations concernant les Volontaires des Nations Unies au 30 septembre 2023, dans lesquelles il était notamment indiqué qu'en 2022, les décaissements effectifs au titre des Volontaires des Nations Unies s'étaient élevés à 7,8 millions de dollars. Le Comité note qu'une part importante des 186 Volontaires des Nations Unies mentionnés venaient d'un nombre limité de pays. **Le Comité consultatif prend note de l'intérêt du programme des Volontaires des Nations Unies, lequel offre un moyen pour les jeunes administrateurs et administratrices de l'ONUDC de commencer une carrière, et espère qu'il sera fait davantage pour veiller à une représentation plus équitable des pays.**

IV. Questions diverses

Représentation géographique équitable

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la représentation géographique du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur de l'ONUDC au 30 septembre 2023 : 54 % venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 14 % d'États d'Asie et du Pacifique, 13 % d'États d'Afrique, 10 % d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 9 % d'États d'Europe orientale. Le Comité a été informé que l'ONUDC, en vue de confirmer les progrès déjà réalisés, continuait de mener des activités de sensibilisation ciblées afin d'utiliser les postes vacants actuels et à venir pour recruter des candidates et candidats compétents appartenant à des groupes régionaux moins représentés et à des pays non représentés ou sous-représentés. Le Comité a reçu des informations détaillées sur ces activités de sensibilisation ciblées, ainsi que sur les efforts déployés par l'ONUDC pour conseiller les cadres et le personnel de ses bureaux extérieurs sur les processus de recrutement dans l'objectif de puiser dans le vivier de talents des groupes régionaux moins représentés et des pays sous-représentés.

28. Le Comité consultatif a également reçu des informations sur la représentation géographique, par groupe régional, de l'ensemble des 2 223 fonctionnaires, dont 790 viennent d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, 596 d'États d'Asie et du Pacifique, 392 d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 323 d'États d'Afrique, 121 d'États d'Europe orientale et 1 d'aucun État (apatride). Le Comité note que les fonctionnaires d'Europe occidentale et d'autres États restent plus nombreux dans la catégorie des administrateurs. **Le Comité consultatif note un déséquilibre dans la représentation géographique des fonctionnaires de l'ONUDC, espère que ce dernier intensifiera ses efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres parmi son personnel et considère que les postes vacants offrent des possibilités réelles à cet égard.**

Représentation équilibrée des genres

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 23 octobre 2023, 50 % des 506 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient occupés par des femmes et 50 % par des hommes. Le Comité note que l'ONUDC est parvenu à une représentation équilibrée des genres.

Administrateurs et administratrices auxiliaires

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le nombre d'administrateurs et d'administratrices auxiliaires recrutés chaque année par l'ONUDC au cours des cinq dernières années. Les chiffres étaient les suivants : 28 (2019) ; 37 (2020) ; 31 (2021) ; 36 (2022) et 29 (au 31 août 2023). Le Comité note que les administrateurs et administratrices auxiliaires recrutés chaque année viennent pour une grande part d'un nombre limité d'États Membres donateurs, principalement d'États d'Europe occidentale et d'Asie. **Le Comité consultatif encourage l'ONUDC à améliorer la représentation des jeunes, en particulier venant d'États Membres sous-représentés et non représentés, au sein de son personnel, et compte qu'il cherchera à obtenir des contributions volontaires supplémentaires à l'appui du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires.**

Stagiaires

31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre total de personnes recrutées chaque année, de 2019 à 2023, à des postes de stagiaires à l'ONUDC s'était élevé à 128 en 2019, à 123 en 2020, à 158 en 2021, à 159 en 2022 et à 109 au 31 août 2023. Le Comité note que les stagiaires représentaient des nationalités relativement diverses au cours des cinq dernières années. On relève toutefois une certaine concentration de postes de stagiaire occupés par des ressortissantes et ressortissants d'un nombre restreint de pays.

Indice de gestion du personnel

32. S'agissant de la réforme du mode de gestion de l'ONU, la Directrice exécutive indique dans son rapport que depuis le lancement du nouveau système de délégation de pouvoirs en janvier 2019, elle a confié aux responsables de programme de l'ONUDC les pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général et veillé à leur bonne utilisation. À l'avenir, l'ONUDC continuera de collaborer étroitement avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité à l'élaboration de meilleurs outils, de documents d'orientation et d'analyse ciblés visant à garantir la visibilité des performances et à faire en sorte que les problèmes soient identifiés et traités au niveau de l'entité, le tout assorti de mesures de remédiation mieux définies. L'objectif est d'améliorer le processus décisionnel grâce à un accès convivial et en temps réel aux données et de mieux gérer les risques. Cela contribuera également à mieux gérer les performances et à renforcer l'efficacité du système de gestion de la performance, favorisant un dialogue permanent entre les responsables et le personnel, et le déploiement de l'indice de gestion du personnel ([E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17](#), par. 43 et 44).

33. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'indice de gestion du personnel était un mécanisme de retour d'information qui offrait la possibilité d'envoyer un retour d'information ascendant préalablement aux examens de fin de période et contribuait à instaurer une culture de retour d'information réciproque. L'indice de gestion du personnel a aussi contribué à promouvoir un esprit de développement, à dégager les points forts et les domaines de développement, et à renforcer le principe de responsabilité chez les cadres. Le Comité a également été informé que cet indice, qui avait d'abord été mis à l'essai lors de la période d'évaluation 2021/2022 pour tous les fonctionnaires des classes D-1 et D-2, puis étendu en 2022/2023 à l'ensemble des fonctionnaires ayant des fonctions de supervision, s'appliquait aux titulaires d'un engagement de durée déterminée, d'un engagement continu ou d'un engagement à titre permanent qui supervisaient plus de quatre personnes. Le Comité a en outre été informé que cet indice consistait en un questionnaire de 12 points axé sur la gestion efficace du personnel et qu'il entrait en compte dans l'évaluation finale des cadres. Le Comité prend note des composantes de l'indice de gestion du personnel, en particulier du système de retour d'information réciproque et de l'accent mis sur le renforcement du principe de responsabilité chez les cadres.

État de la suite donnée aux recommandations en suspens

34. L'annexe V du rapport de la Directrice exécutive contient des informations sur les mesures de suivi prises pour donner suite aux recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes (E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17, annexe V). Au 31 décembre 2022, sur les 33 recommandations qui avaient été formulées les années précédentes, 22 avaient été appliquées, 2 étaient devenues caduques et 9 étaient en suspens. Le Comité des commissaires aux comptes a pris acte des progrès accomplis par l'administration dans l'application de ses recommandations, en particulier celles formulées au chapitre II du rapport A/77/5/Add.10, pour lesquelles le taux d'application avait atteint 81 % (par. 7 et 8 et tableau II.1 du document A/78/5/Add.10). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu présenter, par la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne, un récapitulatif des recommandations qui étaient en suspens en juin 2023 et de leur état de mise en œuvre. Le Comité note que les dates de mise en œuvre prévues pour la plupart des recommandations sont comprises entre décembre 2023 et juin 2024. **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite à toutes les recommandations restées en suspens dans les délais convenus.**

Modèle de financement de l'ONUDC

35. Aux paragraphes 29 à 34 de son rapport, la Directrice exécutive fournit des informations sur les changements qui ont été apportés pendant l'exercice biennal 2014-2015 au modèle de financement de l'ONUDC du fait de la réduction persistante des recettes destinées à des fins générales, de son budget ordinaire et des fonds d'appui aux programmes. Ces changements ont consisté à lier les activités d'assistance technique à un système de recouvrement intégral des coûts engagés dans les bureaux extérieurs pour l'administration de toutes les contributions extrabudgétaires, y compris les programmes conjoints.

36. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que l'ONUDC a procédé à un examen de l'utilisation des fonds destinés aux dépenses d'appui aux programmes en vue de les utiliser de manière plus souple et plus efficace à l'appui des activités programmatiques, au siège et sur le terrain. L'ONUDC propose d'augmenter la part des fonds d'appui aux programmes consacrée aux bureaux extérieurs afin de faire en sorte que les structures des bureaux extérieurs soient adaptées aux besoins réels des programmes, notamment par une catégorisation claire de ces bureaux. Cette augmentation a notamment abouti à l'actualisation de la nomenclature du réseau de bureaux extérieurs de l'Office, de ses typologies, de son champ d'action et de ses fonctions, le but étant d'améliorer la gestion et la responsabilité effective sur le terrain ainsi que d'apporter cohérence et logique dans les activités menées. Dans son rapport,

la Directrice exécutive indique également que des missions interdivisions ont été menées en 2022 et 2023 en vue d'évaluer l'impact des activités des bureaux extérieurs, leur conformité avec les priorités stratégiques de l'ONU, leur efficacité à produire des résultats sur le terrain et les moyens d'améliorer l'appui administratif qu'elles reçoivent du siège, ainsi que d'évaluer la structure des bureaux extérieurs pour ce qui est de leur capacité opérationnelle, de leurs ressources et des mécanismes de coordination dont ils disposent pour appuyer la mise en œuvre des programmes de l'Office.

37. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un examen avait été entrepris, et qu'il avait débouché sur plusieurs modifications du modèle de financement : en 2014, l'ONU a apporté certains changements à son modèle de financement en liant ses activités d'assistance technique à un système de recouvrement intégral des coûts engagés dans les bureaux extérieurs pour l'administration de toutes les contributions extrabudgétaires ; en 2018-2019, il a été reconnu que les représentantes et représentants des bureaux extérieurs contribuaient à des fonctions à caractère général et cette contribution a alors été estimée à 20 % des dépenses qui leur étaient associées au titre des fonctions internes (administration centrale des programmes, mobilisation de ressources et élaboration des programmes), et qui étaient donc financées sur les fonds d'appui aux programmes ; en 2020-2021, le modèle de financement a encore été ajusté compte tenu d'une augmentation nette des fonctions à caractère général, et la part des dépenses consacrées aux représentantes et représentants des bureaux extérieurs devant être associées à des fonctions internes (ce qui justifie un financement sur les fonds d'appui aux programmes) a été portée à 60 % ; et en 2022-2023, l'ONU a encore affiné son modèle de financement et élargi la répartition des dépenses d'appui aux programmes sur le terrain en augmentant progressivement la part allouée aux dépenses des représentantes et représentants des bureaux extérieurs, qui est passée de 60 % en 2022 à 75 % en 2023, et doit atteindre 85 % en 2024, puis 100 % en 2025.

38. Le Comité consultatif a été informé qu'au cours de l'exercice biennal 2024-2025, l'ONU continuerait d'évaluer la structure et les besoins de ses bureaux extérieurs, de chiffrer de manière transparente les activités de programme, d'examiner et de surveiller ses coûts et de pratiquer la gestion des risques, ce qui pourrait conduire à de nouveaux ajustements au cours des exercices biennaux ultérieurs. L'examen des bureaux extérieurs a conduit à une normalisation et à une rationalisation des activités et fonctions essentielles de ces bureaux, ainsi qu'à l'incorporation d'un mandat actualisé dans la nomenclature du réseau de bureaux extérieurs tenant compte des changements intervenus dans les contextes mondial, régional et national, y compris les réformes du système des Nations Unies et le dispositif d'application du principe de responsabilité mutuelle.

Recouvrement des coûts et fonds d'appui aux programmes

39. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les fonds d'appui aux programmes étaient destinés à couvrir les coûts indirects supplémentaires découlant du soutien aux activités extrabudgétaires, y compris les dépenses engagées par les services remplissant des fonctions administratives et d'autres fonctions de soutien à divers opérations, programmes et projets. Il a reçu un récapitulatif des ressources prévues, comme indiqué dans le tableau 5 ci-après, et a été informé que globalement, pour l'exercice 2024-2025, le budget de l'ONU avait connu une augmentation significative de ses programmes de coopération technique, avec une augmentation de 62,8 % du budget des fonds réservés à des fins spéciales, qui était passé de 451,8 millions de dollars en 2014-2015 à un montant prévu de 734,8 millions de dollars en 2024-2025. Proportionnellement, le budget des fonds d'appui aux programmes, qui permet de financer les services d'appui supplémentaires nécessaires, a augmenté de 67,7 %. Le Comité a également été informé des efforts déployés par l'ONU en vue d'améliorer les processus d'assurance qualité à l'échelle de l'organisation et de parvenir à un équilibre entre les pratiques de gestion efficaces et l'optimisation des coûts afin que les coûts de gestion restent proportionnels à la

croissance du budget. Le Comité consultatif note que le budget des fonds d'appui aux programmes pour 2024-2025 a augmenté et que le coût supplémentaire des activités d'appui financées par des contributions extrabudgétaires n'est pas pris en charge par les fonds mis en recouvrement ou d'autres ressources de base essentielles au budget-programme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 5

Récapitulatif des ressources prévues en 2014-2015, 2022-2023 et 2024-2025

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de fonds</i>	<i>2014-2015 (budget effectif)</i>	<i>2022-2023 (budget initial)</i>	<i>2022-2023 (montant révisé)</i>	<i>2024-2025 (budget initial)</i>
Fonds destinés à des fins spéciales	451,0	585,2	691,0	734,3
Fonds d'appui aux programmes	40,5	51,6	53,7	67,9
Fonds destinés à des fins générales	15,3	8,7	8,7	9,2
Budget ordinaire	42,6	47,2	47,2	47,6
Total	549,4	692,7	800,6	859,0
Proportion (Fonds d'appui aux programmes + Fonds destinés à des fins générales)/Total	10,2 %	8,7 %	7,8 %	9,0 %

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des données ventilées par catégorie de dépenses (postes et objets de dépense autres que les postes) concernant les augmentations au titre des dépenses d'appui aux programmes et des fonds à des fins générales pour le siège et les bureaux extérieurs, comme on le voit dans le tableau 6 ci-après. Il a également été informé que l'allocation de fonds supplémentaires aux bureaux extérieurs pour les dépenses d'appui aux programmes devrait permettre de dégager des fonds pour les activités de programme et que la proposition d'augmentation de l'appui aux programmes pour 2024-2025 tenait compte des éléments suivants :

a) Renforcement du soutien aux opérations sur le terrain et ressources supplémentaires pour renforcer la capacité de l'Office à mettre en œuvre son programme de coopération technique en pleine expansion, ainsi que les capacités de coordination technique et de supervision thématique (augmentation de 3,0 millions de dollars) ;

b) Renforcement des capacités à mettre en œuvre les initiatives internes, telles que l'intégration des questions de genre et des droits humains, la planification stratégique, la politique et l'engagement des donateurs, l'évaluation, les activités de sensibilisation et de communication, et l'amélioration des capacités de recherche et d'analyse, ainsi que la coordination centrale et le suivi thématique (augmentation de 2,8 millions de dollars) ;

c) Renforcement de l'appui administratif, du contrôle et de la coordination centraux, afin de répondre rapidement aux demandes complexes et d'en assurer le suivi, l'objectif étant d'exécuter efficacement les programmes au siège et sur le terrain (augmentation de 2,8 millions de dollars) ;

d) Augmentation des dépenses d'appui partagées, imputable aux activités d'aide à la clientèle et à la maintenance d'Umoja, ainsi qu'aux services fournis au niveau mondial par le Secrétariat de l'ONU (augmentation de 1,1 million de dollars) ;

e) Ajustement des facteurs de coûts en fonction de l'inflation (augmentation de 4,5 millions de dollars).

Tableau 6
Ventilation des augmentations au titre des dépenses d'appui aux programmes et des fonds destinés à des fins générales par catégorie de dépenses (postes et objets de dépense autres que les postes) pour le siège et les bureaux extérieurs (bureaux régionaux et bureaux de pays)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2022-2023 (budget révisé)</i>	<i>2024-2025 (budget initial)</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>
A. Fonds à des fins générales					
Siège	Postes	5 881,5	6 257,0	375,5	6,4
	Autres objets de dépense	723,8	832,0	108,2	14,9
Total partiel, siège		6 605,3	7 089,0	483,7	7,3
Bureaux régionaux et bureaux de pays	Postes	–	–	–	–
	Autres objets de dépense	2 121,6	2 121,6	–	–
Total partiel, bureaux régionaux et bureaux de pays		2 121,6	2 121,6	–	–
Total partiel, A		8 726,9	9 210,6	483,7	5,5
B. Fonds d'appui aux programmes					
Siège	Postes	36 567,6	45 128,9	8 561,2	23,4
	Autres objets de dépense	10 561,9	13 102,8	2 540,9	24,1
Total partiel, siège		47 129,5	58 231,7	11 102,1	23,6
Bureaux régionaux et bureaux de pays	Postes	5 567,3	8 675,5	3 108,2	55,8
	Autres objets de dépense	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel, bureaux régionaux et bureaux de pays		6 567,3	9 675,5	3 108,2	47,3
Total partiel, B		53 696,8	67 907,2	14 210,3	26,5
Total (A+B)		62 423,7	77 117,8	14 694,0	23,5

41. Tout en prenant acte des informations fournies et des données ventilées sur le fonds et les ressources nécessaires pour financer les postes et les objets de dépense autres que les postes, le Comité consultatif note que les fonds d'appui aux programmes ont pour objet de couvrir les coûts indirects supplémentaires encourus pour soutenir les activités financées par des contributions extrabudgétaires, et que le budget desdits fonds a augmenté en même temps que le financement des programmes de coopération technique de l'ONUSC. Le Comité est donc d'avis qu'il convient de mieux distinguer les catégories de dépenses et que toutes les contributions volontaires, qu'elles soient affectées, non affectées ou autres, devraient marquer une distinction claire entre les dépenses administratives globales et les dépenses d'appui aux programmes prélevées pour compenser les frais supplémentaires engagés à l'appui de l'exécution des programmes. Le Comité espère que des éclaircissements et des informations supplémentaires concernant la répartition des dépenses d'administration entre les dépenses d'appui aux programmes et les activités programmatiques au titre des fonds à des fins générales, à des fins spéciales et des dépenses d'appui aux programmes seront fournis aux Commissions au moment de l'examen du présent rapport et dans les futurs rapports budgétaires.

Présence régionale et sur le terrain

42. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les programmes et projets de l'ONUDC catégorisés par région et par bureau de pays et il a été informé de la présence, des programmes et des interventions de l'Office au cours des cinq dernières années à l'appui des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en ce qui concerne les interventions en matière de paix, de sécurité et de développement dans les domaines relevant du mandat de l'Office et dans le contexte de l'exécution des programmes d'action respectifs de ces pays. En ce qui concerne la Vision stratégique de l'ONUDC pour l'Afrique 2030, le Comité a été informé qu'une consultation avait été tenue avec l'Union africaine et qu'au cours des trois années précédant le lancement de la Vision stratégique, l'ONUDC avait consacré en moyenne un financement de 80 millions de dollars par an en Afrique. Depuis le lancement de la Vision stratégique, les dépenses d'exécution des programmes de l'Office en Afrique ont augmenté de 20 millions de dollars, pour atteindre 100 millions en 2022, et une augmentation du même ordre est prévue pour 2023. Le Comité a reçu des informations sur les aspects les plus marquants des activités menées depuis le lancement de la Vision stratégique et a été informé que l'ONUDC encourageait une approche continentale et l'implication des jeunes en tant qu'accélérateur d'impact en nommant un conseiller ou une conseillère pour la jeunesse pour le continent, qui serait en poste à Pretoria, en vue d'intégrer l'autonomisation et la participation des jeunes dans l'ensemble des activités de l'Office en Afrique.

43. En ce qui concerne la présence de l'ONUDC sur le terrain en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Comité consultatif a été informé que l'assistance technique dans la région portait sur la gestion des frontières, la criminalité maritime, la justice pénale, la traite des personnes et le trafic de migrantes et migrants, la criminalité organisée, les armes à feu, l'apprentissage en ligne et la violence fondée sur le genre. En outre, le bureau du programme de l'ONUDC en Haïti a été établi en 2022 avec l'appui et la contribution financière du Gouvernement haïtien. Il a reçu le soutien du Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes en ce qui concerne les processus opérationnels essentiels tels que les achats et les ressources humaines. Le Comité a été informé que le portefeuille de programmes d'assistance technique pour Haïti était financé par des contributions volontaires et qu'il portait sur la gestion des frontières, le blanchiment d'argent, la justice pénale, la lutte contre la corruption, la criminalité maritime, la traite des êtres humains et le trafic de migrantes et migrants. Pour atténuer les incidences de la situation actuelle dans le pays, les plans de travail et les stratégies de mise en œuvre de l'ONUDC tiennent compte des préoccupations en matière de sécurité et de la capacité des parties prenantes nationales à mettre en œuvre l'assistance technique. Le Comité a également été informé que l'ONUDC avait reçu un mandat fort du Conseil de sécurité, qu'il avait l'intention de maintenir sa présence afin d'exécuter ce mandat et qu'il avait été présent en Haïti en 2022, tout au long de la réduction de la présence des Nations Unies dans le pays, décidée pour des raisons de sécurité. **Le Comité consultatif prend note de la présence de l'ONUDC au niveau régional et sur le terrain, y compris du bureau de programme établi en Haïti, et souligne qu'il est nécessaire de maintenir une présence régionale et nationale pour soutenir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.**

Appui aux bureaux extérieurs

44. En ce qui concerne l'appui aux bureaux extérieurs, le Comité consultatif a été informé que les principales fonctions d'appui administratif de l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUDC étaient assurées par la Division de la gestion à Vienne pour l'ensemble des bureaux extérieurs, garantissant ainsi la promulgation d'orientations politiques et la cohérence de l'application, de la supervision et du contrôle. Le Comité a été informé que des fonctions administratives avaient été décentralisées et transférées aux bureaux locaux lorsqu'il ne risquait pas d'y avoir de duplication des structures administratives. En ce qui concerne les achats, la supervision globale a été

assurée par le Groupe des achats à Vienne, après que l'autorité en matière d'achats a été déléguée aux principaux bureaux locaux. Le Comité a également été informé que l'ONUDC se procurait des équipements dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide figurant dans le catalogue de la Base de soutien logistique des Nations Unies et qu'il disposait de capacités spécialisées, à savoir un spécialiste des achats (P-4) en poste au Panama, qui aidait les bureaux régionaux de l'ONUDC sur le terrain. En outre, la branche du Service de la technologie de l'information située dans la Maison des Nations Unies en Inde a coordonné les activités avec les bureaux extérieurs, assuré un soutien technique et accompli d'autres tâches, telles que la fourniture de solutions d'apprentissage en ligne, ainsi que de solutions d'automatisation pour les activités de coordination interne. **Le Comité consultatif note que l'ONUDC a également l'intention de renforcer la gestion des subventions dans les bureaux extérieurs et espère que des informations mises à jour comprenant d'autres initiatives de soutien aux bureaux extérieurs figureront dans le prochain rapport budgétaire.**

Besoins en matière de renforcement des capacités et de formation

45. En ce qui concerne les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation sur le terrain, le Comité consultatif a été informé que les ressources extrabudgétaires de l'ONUDC étaient destinées à une variété d'activités et de produits liés à l'assistance technique et à la coopération, y compris des services consultatifs, des missions consultatives, des projets sur le terrain, des séances de renforcement des capacités et des produits de connaissance. Le Comité a également été informé que les efforts de renforcement des capacités et de formation sur le terrain de l'Office s'étendaient aux cinq domaines thématiques de la Stratégie 2021-2025 de l'ONUDC, à savoir : aborder et combattre le problème mondial de la drogue, prévenir et combattre la criminalité organisée, prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique, prévenir et combattre le terrorisme, et prévenir la criminalité et promouvoir la justice pénale. La formation a été assurée dans le cadre des programmes mondiaux, régionaux et nationaux de l'ONUDC. Elle a été conçue en consultation avec les États Membres et dispensée conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, le cas échéant. Le Comité note que l'ONUDC répond également aux besoins des États Membres en matière de renforcement des capacités et de formation dans le domaine de la recherche et des services de laboratoire et qu'environ 69,4 % de toutes ses ressources sont mises en œuvre sur le terrain.

Réforme du système des Nations Unies pour le développement

46. Aux paragraphes 35 à 42 de son rapport, la Directrice exécutive fait référence à la participation de l'ONUDC à la réforme du système des Nations Unies pour le développement s'agissant de son déploiement et de sa mise en œuvre dans toutes les régions afin de répondre aux priorités nationales, et dans les efforts visant à concrétiser les objectifs de développement durable. Selon le Bureau de la coordination des activités de développement, 26 cadres de coopération ont été mis en place en 2022 et 37 autres seront engagés en 2023. Il est prévu que tous les pays disposent d'une nouvelle génération de cadres de coopération d'ici à la fin de 2023. L'ONUDC s'est lancé dans un examen de ces cadres par l'intermédiaire des groupes d'appui des pairs concernés. En juillet 2023, l'Office a apporté un appui à 149 pays et territoires, soit au titre des cadres de coopération soit dans le cadre des analyses communes de pays, et faisait partie de 110 équipes de pays des Nations Unies (sur les 131 équipes de pays des Nations Unies qui existent au niveau mondial).

47. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique également que l'ONUDC est représenté dans 75 % de tous les cadres de coopération et qu'en 2023, il a participé à l'élaboration de 11 cadres de coopération pour le développement durable, contribuant ainsi à un total de 64 cadres de coopération de 2021 à juillet 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en septembre 2023, l'ONUDC était présent dans 97 pays et territoires et avait une présence non physique dans 52 pays. **Le Comité consultatif compte que l'ONUDC continuera de coopérer**

avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, à l'appui des pays dont l'économie est vulnérable ou qui sont aux prises avec de graves difficultés, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
